



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/573
17 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 57 e) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement
en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le
désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des
Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en
Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	2
II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX	3 - 41	2
A. Centre régional africain	3 - 17	2
B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes	18 - 32	5
C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique	33 - 41	9

lcf.

I. INTRODUCTION

1. Le 15 décembre 1989, l'Assemblée a adopté la résolution 44/177 F, dont le dispositif se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Engage de nouveau les Etats Membres ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales à verser des contributions volontaires pour améliorer l'efficacité opérationnelle des centres;

2. Rend hommage au Secrétaire général pour toute son action en faveur des centres et le prie de continuer à fournir tout le soutien nécessaire à leurs activités;

3. Prie le Secrétaire général de créer, dès que possible, un poste de directeur dans chacun des trois centres régionaux de manière à en assurer le bon fonctionnement;

4. Décide que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie s'appellera désormais Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;

5. Prie également le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-cinquième session de l'application de la présente résolution."

2. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 5 de cette résolution.

II. FONCTIONNEMENT DES CENTRES REGIONAUX

A. Centre régional africain

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique fonctionne depuis 1986; créé en janvier de la même année, conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985, il exécute un certain nombre d'activités importantes, parmi lesquelles on mentionnera l'organisation de conférences, la mise en oeuvre de programmes de formation sur le renforcement de la confiance et le règlement pacifique des différends, des recherches et des études, de même que la diffusion d'informations dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. Le présent rapport porte sur les activités du Centre pendant la période d'août 1989 à août 1990.

1. Activités du Centre

4. Le projet sur l'élaboration d'un programme de paix et de progrès en Afrique, lancé en février 1988 dans le cadre des activités de recherche du Centre, a été achevé en octobre 1989. Dans son précédent rapport (A/44/582), le Secrétaire général a donné à l'Assemblée des renseignements sur le déroulement des deux premières phases du projet. Dans le cadre de la première phase, une réunion préparatoire d'experts a été organisée au Centre, à Lomé, du 6 au 8 février 1989, pour examiner et établir une liste des principales questions liées à la paix et au progrès en Afrique, compte tenu des priorités et des préoccupations les plus urgentes. Lors de la deuxième phase, des experts de haut niveau se sont réunis au Centre, du 14 au 18 août 1989, pour examiner le projet de rapport du rapporteur général du projet. Une quarantaine d'experts confirmés et d'autres personnalités du monde entier ont participé à cette réunion.

5. La phase finale du projet de recherche a rassemblé les membres du groupe de rédaction au Département des affaires de désarmement, au Siège à New York, du 22 au 24 octobre 1989. Le groupe a noté qu'il était urgent de mettre au point des schémas de recherche se fondant sur les paradigmes et théories appropriés, et les méthodes pertinentes, et tenant compte de la littérature actuelle sur la question de la paix et du progrès en Afrique. A cette fin, il a été recommandé de réexaminer les théories, les méthodes et la littérature existantes, afin d'évaluer leur utilité dans le contexte africain. Il a également été jugé nécessaire d'interpréter et de préciser certains concepts clefs sur les études relatives à la paix et à la sécurité dans ce contexte. Le groupe de rédaction a identifié certains domaines de recherche, qu'il a recommandé d'examiner à titre prioritaire.

6. Du 5 au 16 mars 1990, un stage sur le règlement des conflits, la prévention et la gestion des crises et le renforcement de la confiance entre les Etats africains a été organisé à Arusha (République-Unie de Tanzanie), à l'intention d'officiers supérieurs et de hauts fonctionnaires africains, par le Centre régional en collaboration avec le Gouvernement tanzanien et son Centre des relations extérieures.

7. Le stage a été ouvert par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, le 5 mars 1990. M. Ahmed Hassan Diria, Ministre de l'information et de la radiodiffusion tanzanien, a prononcé la déclaration de bienvenue au nom du gouvernement hôte. S. E. M. Taher Shash, représentant du Président Hosni Mubarak d'Egypte, alors Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a également fait une déclaration. Le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, a prononcé le discours liminaire.

8. Le stage consistait pour l'essentiel en présentations par des experts sur les divers sujets examinés, suivies de débats approfondis avec les participants. Une simulation sur la médiation, la gestion des crises et le règlement pacifique des différends frontaliers a également été organisée. En outre, des films et des diapositives ont été projetés pour souligner ou préciser certains aspects de divers sujets examinés. Une vue d'ensemble des questions africaines et mondiales contemporaines dans les domaines politique, militaire et économique a été

présentée, portant notamment sur les faits récents survenus en Europe et leur impact sur la paix et la sécurité, le désarmement et le renforcement de la confiance entre les Etats africains. A l'issue du stage, les participants ont recommandé d'organiser d'autres stages à l'intention des officiers et fonctionnaires de divers niveaux, du personnel auxiliaire aux membres de gouvernement, pour examiner des questions spécifiques. Il a également été proposé d'y associer, à l'avenir, comme participants ou orateurs invités, des dirigeants politiques, notamment des chefs de partis politiques et des parlementaires africains.

9. Dans le cadre de ses activités en matière de documentation et d'information, le Centre a continué à accorder une grande importance à la diffusion d'informations relatives à la paix, à la sécurité et au développement dans le contexte africain. A ce sujet, il a créé une bibliothèque de documentation et de références et envisage de publier prochainement un bulletin d'informations sur les faits nouveaux dans ce domaine qui sera largement diffusé dans la région.

10. Le Centre a publié, en février 1990, pour son programme de formation, un document intitulé "Programme de formation sur le règlement des conflits, la prévention et la gestion des crises et renforcement de la confiance entre les Etats africains" (document de référence), qui contient le texte des résolutions, décisions, déclarations, conventions et autres instruments adoptés par l'ONU, la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du Maghreb arabe (UMA), pouvant se rapporter aux questions examinées dans le cadre du programme.

11. Des représentants du Centre se sont également rendus dans diverses institutions et ont participé à des conférences organisées par d'autres organisations. Le Centre a notamment participé à la septième Conférence africaine du scoutisme tenue à Lomé (Togo) du 20 au 24 novembre 1989. Le représentant du Centre a fait un discours sur le scoutisme pour la promotion de la paix et du développement.

12. Le Centre était également représenté à la Conférence régionale des instituts africains de recherche organisée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), en coopération avec l'Institut national algérien d'études de stratégie globale, qui s'est tenue les 24 et 25 mars 1990 à Alger. Il s'agissait principalement de renforcer la coopération entre les instituts de recherche africains, d'examiner l'état de la recherche dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale et de définir les thèmes pouvant faire l'objet de recherches ultérieures.

13. Le Centre a également participé, du 3 au 11 mai 1990 à Lomé, à un séminaire de formation sur le droit des conflits armés, organisé conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense, qui regroupe le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son représentant a présenté une communication sur le rôle et les activités du Centre dans le domaine du règlement

pacifique des conflits en Afrique, mettant l'accent sur son programme de formation concernant le règlement des conflits, la prévention et la gestion des crises et le renforcement de la confiance entre Etats africains.

14. Des renseignements ont été donnés aux personnes qui se sont rendues au siège du Centre sur les questions ayant trait à la paix et au désarmement; elles ont aussi reçu des matériaux d'information sur ce sujet. Des délégations comprenant des hommes politiques, des diplomates, des universitaires et d'autres personnalités d'Afrique et d'autres régions ont également été reçues au Centre.

2. Effectifs et financement

15. On rappellera que, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale portant création des trois centres régionaux, les ressources existantes et les contributions volontaires d'Etats Membres et d'organisations intéressées constituent la base du financement de ces centres. Au paragraphe 3 de la résolution 44/117 F, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de créer, dès que possible, un poste de directeur dans chacun des centres régionaux de manière à en assurer le bon fonctionnement. Un poste de directeur (fonctionnaire de rang supérieur) a donc été créé cette année dans le cadre du budget ordinaire du Centre régional. Un nouveau directeur a été nommé cette année, qui a pris ses fonctions le 1er août 1990. De juin 1989 à juillet 1990, l'assistant de recherche du Centre a assumé les fonctions de directeur.

16. Le Secrétaire général réaffirme qu'il est nécessaire, afin d'assurer la viabilité du Centre et son fonctionnement efficace, d'asseoir son financement sur une base stable. En conséquence, le Centre continuera d'avoir besoin de contributions volontaires des Etats Membres et des organisations et particuliers intéressés, compte tenu notamment du développement du programme de travail du Centre et de la crise financière à laquelle l'ONU continue d'être confrontée. Le Secrétaire général appuie donc résolument les appels lancés par l'Assemblée, dans ses résolutions 41/60 D, 42/39 J, 43/76 D et 44/117 F, aux Etats Membres et organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, pour qu'ils versent des contributions volontaires au Centre. Par ailleurs, on rappellera que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a, dans sa résolution AHG/Res.164 (XXIII) (A/42/699, annexe II), lancé un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse au Centre une assistance substantielle qui lui permette de fonctionner efficacement.

17. Depuis que le Secrétaire général a présenté son précédent rapport (A/44/582), des contributions volontaires d'un montant de 37 858 dollars ont été annoncées au Centre et un total de 254 554 dollars a été reçu. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux Gouvernements français, norvégien et togolais, de même qu'aux Fondations Ford et MacArthur, pour leurs généreuses contributions.

B. Centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes

18. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a été créé sous les auspices du Département des affaires de désarmement du Secrétariat dans le cadre de la

Campagne mondiale pour le désarmement. Ce département sert de centre de liaison pour la coordination des apports des organismes, programmes et institutions intéressés des Nations Unies aux activités du Centre.

1. Objectifs et activités du Centre

19. L'Assemblée générale, dans sa résolution 41/60 J du 3 décembre 1986, a décidé que le Centre fournirait aux Etats Membres de la région de l'Amérique latine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendraient et les autres efforts qu'ils feraient en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social par une réaffectation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Amérique latine au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

20. Au cours de la période considérée, le Centre a continué à assurer les services d'information sur les questions liées à la paix, à la sécurité, au désarmement et au développement dans la région. A cet égard, le Centre a développé ses contacts avec les organisations, les particuliers, les librairies, les chercheurs et les enseignants intéressés dans la région, en vue d'obtenir des publications et des matériaux d'information spécialisés. Le Centre a sollicité aussi l'assistance des centres d'information des Nations Unies dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour obtenir des informations et des coupures de presse sur les questions de limitation des armements et de sécurité. Le bulletin du Centre, Boletín, est une publication trimestrielle qui présente des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, et permet l'échange d'informations sur les manifestations et publications récentes dans ce domaine, qui intéressent la région. En outre, le Centre a établi des contacts avec les médias locaux en vue de faire connaître aux rédacteurs des principaux journaux et aux directeurs des chaînes de télévision du Pérou ses objectifs et activités.

21. Dans le cadre des ressources dont il dispose, le Centre a continué de fournir une aide et un appui aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales pour leurs initiatives et activités dans les domaines de la paix et du désarmement. A ce titre, il a notamment organisé deux manifestations au cours de la Semaine du désarmement en 1989. La première, une exposition d'affiches et de publications des Nations Unies à la Bibliothèque municipale de Lima, a été organisée conjointement avec le centre d'information des Nations Unies. La seconde, un forum d'étudiants sur le thème "Ecologie et désarmement", s'est tenue le 27 octobre. Ce forum a réuni plus de 50 étudiants de différentes facultés, qui ont débattu des thèmes comme le concept général de sécurité, l'Antarctique, le Pacifique et l'Amazonie. En outre, le Centre a participé en novembre 1989 à une exposition de livres à l'Université San Martín de Porres, où de nombreux exemplaires des publications sur le désarmement ont été distribués, dont le Boletín. Le Centre a aussi accueilli une réunion de la Conférence latino-américaine sur les recherches pour la paix les 22 et 23 mars 1990. Le personnel du Centre a de même participé à plusieurs manifestations liées au désarmement, organisées par des organisations non gouvernementales, en qualité d'experts ou de conférenciers. Parmi ces manifestations, on peut citer une

cérémonie organisée pour présenter un livre sur les conséquences macro-économiques des dépenses militaires au Pérou et un séminaire consacré aux problèmes touchant la sécurité en Amérique latine, organisé à Lima par le Centre péruvien pour les études internationales.

22. Un séminaire sur le thème "Solutions de rechange en ce qui concerne la sécurité collective en Amérique du Sud" s'est tenu du 27 au 30 novembre 1989 à Lima, sous les auspices du Centre. Cette conférence a réuni 23 experts - diplomates, chercheurs et universitaires - originaires, à l'exception de deux d'entre eux, de pays de la région, ainsi que des représentants du Département des affaires de désarmement. Douze documents ont été présentés, qui ont constitué la base de discussions informelles qui se sont déroulées au titre des cinq points de l'ordre du jour, à savoir : évaluation de la position stratégique de l'Amérique du Sud au cours de l'après-guerre; les effets des changements qualitatifs intervenant dans le système international sur la position stratégique de l'Amérique du Sud; les menaces éventuelles contre les pays d'Amérique du Sud; les domaines éventuels de coopération en matière de sécurité en Amérique du Sud; et les critères utilisables pour la sécurité collective de l'Amérique du Sud au XXI^e siècle. Une publication contenant les documents présentés au Séminaire sera établie en espagnol par le Centre et diffusée aux organes chargés de la Campagne mondiale pour le désarmement ainsi qu'aux centres d'information des Nations Unies.

23. Un colloque sur la sécurité régionale en Amérique latine, organisé à l'intention des attachés militaires de la région accrédités à Lima, d'officiers péruviens et de fonctionnaires du Ministère péruvien des affaires étrangères, s'est tenu le 6 juin 1990 sous les auspices du Centre régional. Ce colloque a été présidé par le général Francisco Morales Bermudez, ancien président du Pérou et ancien commandant en chef de l'armée péruvienne. Parmi les orateurs, on peut citer le général Edgardo Mercado Jarrin (Pérou), ancien ministre des affaires étrangères et ministre de la guerre, l'Ambassadeur Jorge Morelli (Pérou), membre du Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur les transferts d'armes, M. Augusto Varas (Chili) et M. Juan Velit (Pérou). Ce colloque a remporté un tel succès que l'on a été incité à tenir des colloques similaires au Chili et en Bolivie plus tard dans l'année 1990.

24. En coopération avec le Conseil argentin pour les relations internationales et le centre d'information des Nations Unies à Buenos Aires, un séminaire s'est tenu les 25 et 26 juillet 1990 sur les questions de désarmement et de limitation des armements. Ce séminaire, inauguré par le Président du Conseil et le Directeur par intérim du Centre régional, a réuni 250 personnes, dont des fonctionnaires, des diplomates, des représentants d'établissements d'enseignement, des étudiants et des représentants des forces armées. Une brochure sera publiée conjointement par le Conseil et le centre d'information des Nations Unies à Buenos Aires.

25. Le Centre a continué de publier le Boletín trimestriellement. Au cours de la période considérée, quatre numéros ont été publiés, deux au cours du second semestre de 1989 et deux au cours du premier semestre de 1990.

2. Activités prévues

26. Les activités prévues par le Centre pour le second semestre de 1990 sont la publication de monographies présentées lors du Colloque sur les solutions de rechange concernant la sécurité collective en Amérique du Sud, deux nouveaux exemplaires du Boletín et l'établissement d'un recueil de textes relatifs aux questions de désarmement dans les années 90 en Amérique latine, établi à partir de documents présentés par des experts.

27. En collaboration avec les forces armées boliviennes, le Centre organisera, en octobre 1990 en Bolivie, un séminaire sur le désarmement à l'intention des officiers et des attachés militaires de la région de l'Amérique latine. Ce séminaire consistera en des exposés et débats, avec deux journées à l'Ecole militaire nationale supérieure et au Collège de guerre à La Paz et à l'Ecole supérieure de guerre à Cochabamba. En outre, le Centre participera à un séminaire sur le désarmement organisé à l'intention des attachés militaires de la région, le 25 octobre 1990, par le Programme d'études conjointes sur les relations internationales latino-américaines à Santiago (Chili), et qui suivra la douzième réunion annuelle (21 au 24 octobre) des centres affiliés au Programme.

28. Le Centre coordonnera aussi avec le Département des affaires de désarmement l'organisation d'une conférence sur les armes chimiques et d'autres questions liées au désarmement, qui se tiendra à Caracas au cours du premier trimestre de 1991, sur l'invitation du Gouvernement vénézuélien.

29. Si les fonds disponibles le permettent, le Centre propose d'exécuter un programme d'activité comprenant un séminaire d'un jour et demi sur le désarmement et le développement à l'intention de diplomates, chercheurs et universitaires, un séminaire de trois jours sur le désarmement à l'intention des étudiants des facultés de droit, de sciences économiques et de sciences politiques, une exposition d'affiches et de timbres consacrés à la paix et au désarmement, un séminaire régional de trois jours sur la paix, le désarmement et le développement, à l'intention des experts en matière de désarmement originaires d'Amérique centrale et du Mexique, et une réunion d'experts de trois jours en vue d'étudier le recueil de textes sur le désarmement établi sous les auspices du Centre régional et sa publication par le Centre.

3. Dotation en effectifs et financement

30. Dans sa résolution 41/60 J, l'Assemblée générale a décidé de créer le Centre en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les Etats Membres et les organisations intéressées pourraient verser à cet effet. Le Secrétaire général voudrait souligner que, conformément à cette disposition et compte tenu de la crise financière de l'Organisation des Nations Unies, aucune ressource ne peut être allouée au Centre sur le budget ordinaire de l'Organisation et que des contributions volontaires sont donc nécessaires pour assurer la viabilité et le fonctionnement efficace du Centre.

31. Depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général (A/44/584), des contributions volontaires au Centre se montant à 55 067 dollars ont été annoncées et un total de 44 824 dollars a été versé. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements colombien, équatorien, espagnol, norvégien, péruvien et uruguayen pour leurs généreuses contributions.

32. Le Centre continue de fonctionner avec l'aide du Département de l'information, puisque le Directeur du centre d'information des Nations Unies à Lima assume également les fonctions de directeur du Centre régional, par intérim. Un assistant de recherche recruté localement aide le Directeur à s'acquitter de ses fonctions. Le secrétaire/bibliothécaire étant parti en 1990, le Centre propose de recruter un bibliothécaire à temps partiel pour faire face à la quantité croissante de travail à la bibliothèque. Le Centre continue de partager les locaux du centre d'information, mais il est devenu indépendant sur le plan opérationnel au cours de la période considérée grâce à l'achat de son propre matériel de bureau.

C. Centre régional en Asie et dans le Pacifique

33. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique fonctionne sous les auspices du Département des affaires de désarmement, qui a été chargé de centraliser et de coordonner les données nécessaires aux activités du Centre que fourniront les organes, programmes et institutions pertinents du système des Nations Unies. Le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) assume provisoirement les fonctions de directeur du Centre. Le Centre est temporairement installé dans le bâtiment du PNUD à Katmandou.

1. Objectifs et activités du Centre

34. Dans sa résolution 42/39 D du 30 novembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Centre régional fournirait aux Etats Membres de la région d'Asie, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles, et qu'il coordonnerait les activités régionales menées en Asie au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

35. Depuis qu'il a été ouvert le 30 janvier 1989, le Centre exécute ses activités de façon régulière. Cependant, du fait des ressources limitées, tant financières qu'humaines, il s'est contenté de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, de répondre aux questions qui lui étaient adressées par des particuliers, des étudiants et des organisations non gouvernementales et d'organiser une grande réunion à Katmandou.

36. Une réunion régionale sur les mesures propres à accroître la confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique s'est tenue à Katmandou du 29 au 31 janvier 1990. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a prononcé l'allocation d'ouverture et le Ministre népalais des affaires étrangères, M. Shailendra Kumar Upadhyay, a prononcé une allocution de bienvenue. Quarante-deux personnes

représentant des gouvernements, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales ont participé à la réunion. Compte tenu des vues exprimées par les représentants de la communauté diplomatique, des instituts de recherche, des médias et des organisations non gouvernementales qui ont participé à la réunion informelle sur les activités et priorités futures du Centre, tenue à Katmandou les 30 et 31 janvier 1989, il a été décidé que la première réunion régionale devrait adopter une approche sous-régionale. En conséquence, la réunion a porté son attention sur deux sous-régions, l'Asie du Sud et l'Asie du Nord-Est. Neuf intervenants ont présenté des exposés sur différents thèmes.

37. Au total, les participants à la réunion ont tenu trois séances plénières, le premier et le troisième jour. Le deuxième jour, ils se sont réunis simultanément en deux groupes de travail. Le Groupe de travail I a porté son attention sur l'Asie du Sud et le Groupe de travail II sur l'Asie du Nord-Est. Les communications présentées lors de la réunion régionale et les synthèses effectuées par les présidents des groupes de travail ont été publiées par la suite par le Département des affaires de désarmement.

38. Dans une note adressée au Secrétaire général, datée du 12 juillet 1990, la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'elle appuyait pleinement les activités du Centre et qu'elle estimait qu'il serait bon que le Centre s'intéresse au cours de l'année suivante à l'instauration d'un environnement régional propice à l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance.

2. Dotation en effectifs et financement

39. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les Etats Membres et les organismes intéressés pourraient verser à cet effet. Le Secrétaire général tient à souligner qu'eu égard à la crise financière que connaît l'Organisation des Nations Unies, il ne pourra pas être dégagé de ressources du budget ordinaire de l'Organisation pour financer le Centre et que des contributions volontaires sont donc indispensables pour assurer la viabilité et le fonctionnement efficace du Centre. La réunion officielle tenue à Katmandou a été en grande partie financée à l'aide de contributions extrabudgétaires.

40. L'application des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 44/117 F entraînerait la création au titre du budget ordinaire d'un poste de directeur au niveau P-5 dans chacun des trois centres régionaux. La création de ces postes serait étalée sur la période 1990-1992. Le poste de directeur du Centre régional à Katmandou doit être créé en 1992. Outre le représentant résident du PNUD, qui assume les fonctions de directeur du Centre par intérim, le fonctionnaire de l'information des Nations Unies a lui aussi aidé le Centre à s'acquitter de son mandat.

41. Depuis la présentation du rapport précédent du Secrétaire général (A/44/583), des contributions volontaires au Centre d'un montant total de 199 719 dollars ont été annoncées, et 198 710 dollars ont été versés. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, des Philippines et de la Thaïlande, ainsi qu'à l'organisation non gouvernementale japonaise Risho Kosei-Kai, pour leurs généreuses contributions.